

DECLARATION DE MANIFESTATION NAUTIQUE SOUSCRITE EN APPLICATION DE L'ARRÊTE INTERMINISTÉRIEL DU 3 MAI 1995 MODIFIÉ RELATIF AUX MANIFESTATIONS NAUTIQUES EN MER

Cette déclaration est prévue à l'article 6 de l'arrêté interministériel relatif aux manifestations nautiques en mer qui, outre les définitions et principes, précise les responsabilités respectives de l'organisateur, du chef de bord et de l'État ainsi que les moyens de surveillance et de sécurité maritime à mettre en place.

Elle doit être remise à l'autorité compétente du point de départ de la compétition ou du point de départ des éventuelles étapes et dans les délais fixés, selon les dispositions de l'article 6.-1.

Cette déclaration doit reprendre obligatoirement les rubriques suivantes selon le type de manifestation organisée.

1. ORGANISATEUR :

- **Nom, prénom ou raison sociale** : ENSTA Bretagne

- **Représentant légal** (pour les personnes morales) : Pascal PINOT

- **Domicile ou siège social** : 2 rue François Verny – 29200 BREST

- **Responsable direct désigné de la manifestation** (nom et qualité) : Luc JAULIN

- Adresse postale, adresse internet, numéro de téléphone (fixe, portable, GSM ou satellite) ou de télécopie ou canal VHF et nom du navire **où l'organisateur**, ou le responsable direct, **peut être joint en permanence avant et pendant la manifestation** :

ENSTA Bretagne 2 rue François Verny – 29806 BREST Cedex 9,
Pr Luc JAULIN

luc.jaulin@ensta-bretagne.fr, Tél : 06 82 99 00 41,

Canal VHF 77, nom du navire : R'LYEH de l'ENSTA Bretagne.

2. MANIFESTATION :

L'organisateur soussigné déclare son intention d'organiser la manifestation nautique suivante :

- **Nom et type de la manifestation** :

Participation à la campagne de Recherche des épaves de la Cordelière et du Régent, initiée par le DRASSM, avec le soutien de la Région Bretagne. L'ENSTA Bretagne participe à la campagne de recherche à l'aide de moyens robotisés.

Types d'embarcation utilisées :

Nom	Type	Laboratoire/entreprise	Caractéristiques
l'Aventurière II -	Chalutier	DGA-TN	Chalutier 26 m
Panopée	Vedette	ENSTA-Bretagne	7m de long, 2x50Cv - sondeur multifaisceau haute fréquence 200-400kHz - sondeur de sédiment paramétrique 20-200Khz (modèle Trittech Seaking)
R'LYEH	Zodiac	ENSTA Bretagne	tracte un capteur magnétique vectoriel flux-gate (modèle SENSYS FGM3D)
Marlou	Vedette	Centre nautique de Brest Métropole	Navire albatros 850, longueur 8,30 m Puissance moteur : 1X 170 CV - diesel
Zodiac 1	Zodiac	Centre nautique du Trez-Hir	Moteur 15 CV
Zodiac 2	Zodiac	Centre nautique du Trez-Hir	Moteur 15 CV
Folaga	AUV	ENSTA Bretagne	- 2.5m de long, diamètre 155mm, 35 kg environ - Vitesse max 2 nœuds - Bande de fréquence WiFi et LORA Capteurs utilisé : positionnement acoustique (42 kHz), Altimètre Imagenex 852 (675 kHz), sonar latéral Starfish 453 (450 kHz) et un magnétomètre Geometrics 882
LBL	Base de positionnement flottante	ENSTA Bretagne	4 balises de 5 kg sur bouée + orin Emission à 42 kHz (portée théorique 1 km) Bande de fréquence LORA
Ulysse	Robot catamaran autonome	ENSTA Bretagne	sondeur multifaisceau très haute fréquence 400kHz dont la fauchée fait au maximum 3 fois la hauteur d'eau (modèle R2Sonic 2020) 2,5m de long, moteurs électriques
VAIMOS	Voilier autonome	IFREMER	sondeur de sédiment paramétrique 20-200Khz (modèle Trittech Seaking) Longueur : 3,50m
	2 Kayaks	ENSTA Bretagne	

La campagne de recherche se déroulera du 1^{er} au 15 juin.

La zone identifiée se trouve en annexe 1

En dehors des activités nautiques, les bateaux seront mouillés au centre nautique de la Marine à Brest ou à la cale de Bertheaume.

- **Nombre de personnes en mer** : 20

- **Date(s) et horaire(s) de début et de fin de la manifestation** : Du 1^{er} au 15 juin 2019 de 8 h 00 à 19 h 30.

- **Point de départ et d'arrivée** : du Centre nautique de la marine, marina du château à Brest au Trez Hir

3. Moyens de surveillance et de sécurité :

Type : SEMI RIGIDE type CARIBE Nombre : 2

Puissance moteur: 50 CV

Nbre de personnes à bord pendant la manifestation : 2

Capacité résiduelle d'emport des personnes : 4

4. Moyens de liaison :

	VHF	Tél portable
Entre organisateurs & participants	Canal 77	<input checked="" type="checkbox"/>
Entre organisateurs & dispositif de sécurité et surveillance	Canal 72	<input checked="" type="checkbox"/>
Entre organisateurs et le CROSS	Canal 16	<input checked="" type="checkbox"/> 196
Entre les participants	Canal 77	<input checked="" type="checkbox"/>

En cas d'accident, l'organisateur alerte sans délai le CROSS compétent :
CROSS compétent : Cross CORSEN

L'organisateur soussigné :

- **s'engage** à rappeler aux participants leur responsabilité propre de chefs de bord et à les informer avant la manifestation des conditions et prévisions météorologiques dans la zone ainsi que des dispositions prévues pour assurer la sécurité de la manifestation,
- **prévoit** une procédure lui permettant de suspendre ou d'annuler la manifestation si les conditions de sécurité ne lui paraissent pas réunies. Il en informe immédiatement le CROSS concerné,
- **s'engage**, lorsque la manifestation considérée est amenée à traverser ou tangenter un dispositif de séparation de trafic, à organiser une réunion d'information des concurrents ou des participants sur le fonctionnement du dispositif en sollicitant l'intervention d'un représentant du CROSS géographiquement compétent,
- **s'engage** à rappeler aux participants les grands principes du respect de l'environnement dans lequel ils évoluent. Ce respect concerne le milieu marin (l'eau, la faune, la flore et les fonds),
- **est responsable** du déroulement d'ensemble de cette manifestation, sous réserve des responsabilités générales de l'État en matière de police de la navigation et de sauvegarde de la vie humaine en mer ainsi que de celles propres aux chefs de bord.

Fait à Brest, le 28 mai 2019

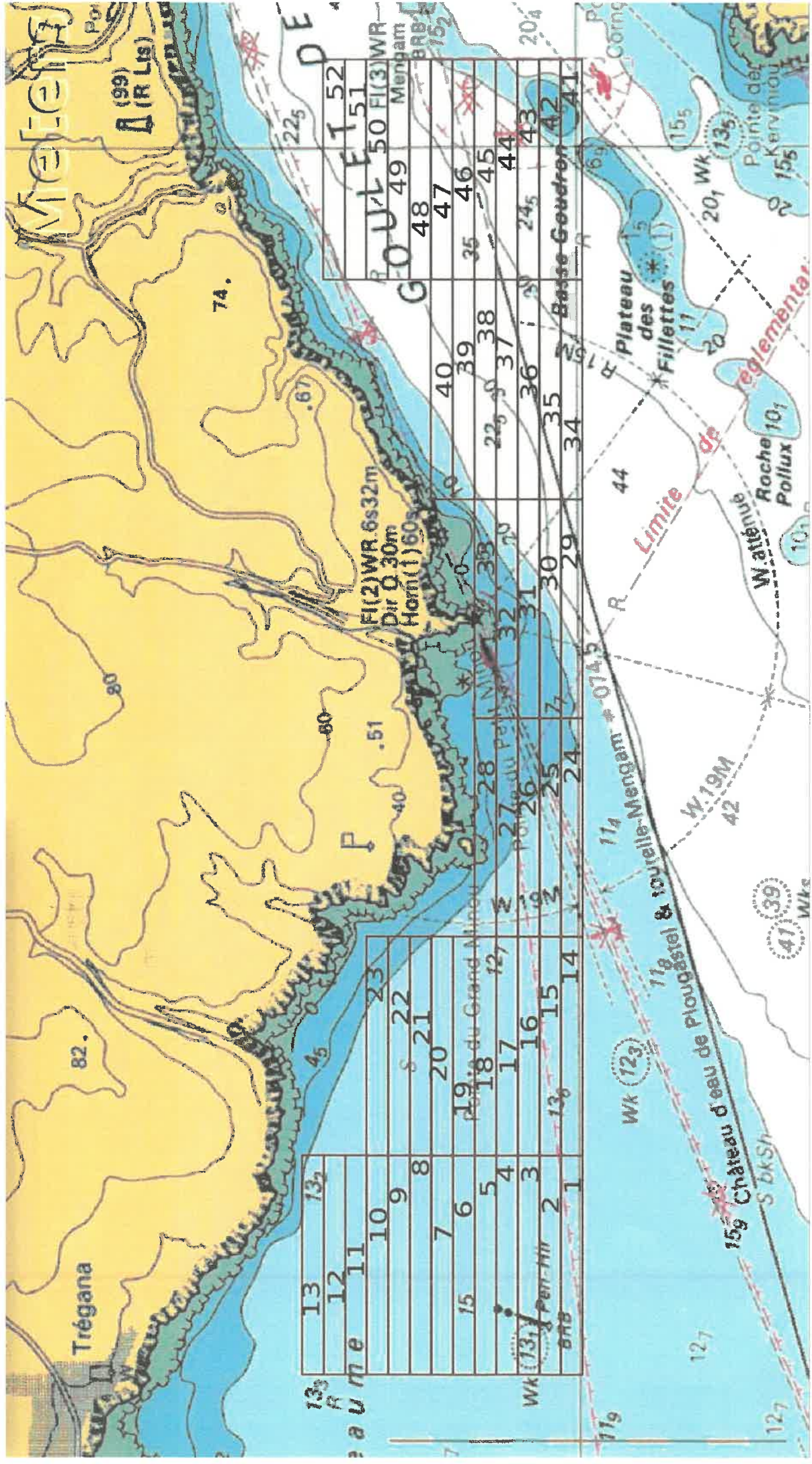
L'organisateur,

Luc JAULIN,
Professeur des Universités



Pascal PINOT,
Directeur





13	13 ₂
12	
11	
10	9
8	
7	6
6	5
5	4
4	3
3	2
2	1

52	
51	
50	FI(3)WR
49	Mengam
48	
47	
46	
45	
44	
43	
42	
41	

23	
22	
21	
20	
19	Pointe du Grand Ninou
18	
17	
16	
15	
14	
13	

33	
32	
31	
30	
29	
28	
27	
26	
25	
24	
23	
22	
21	
20	
19	
18	
17	
16	
15	
14	
13	
12	
11	
10	
9	
8	
7	
6	
5	
4	
3	
2	
1	

40	
39	
38	
37	
36	
35	
34	
33	
32	
31	
30	
29	
28	
27	
26	
25	
24	
23	
22	
21	
20	
19	
18	
17	
16	
15	
14	
13	
12	
11	
10	
9	
8	
7	
6	
5	
4	
3	
2	
1	

40	
39	
38	
37	
36	
35	
34	
33	
32	
31	
30	
29	
28	
27	
26	
25	
24	
23	
22	
21	
20	
19	
18	
17	
16	
15	
14	
13	
12	
11	
10	
9	
8	
7	
6	
5	
4	
3	
2	
1	

